



Prendre en compte les sols et l'eau

Le site présente un relief relativement plat et des conditions de vent adaptées à la production éolienne. Aucun cours d'eau ni aucune zone humide n'ont été identifiés dans la zone d'implantation. Des aménagements spécifiques sont prévus pour limiter les effets possibles du projet sur les sols et les écoulements :

- Utilisation des chemins existants lorsque cela est possible,
- Limitation de l'emprise permanente du projet (plateformes des éoliennes, accès et équipements techniques) à environ **16 429 m²**, soit **0,18 % de la superficie de la commune**,
- Création de fossés enherbés, appelés **noues d'infiltration**, pour recueillir les eaux de pluie,
- Prévention des pollutions pendant le chantier,
- Suivi environnemental des travaux,
- Remise en état du site à la fin de l'exploitation.

Ces mesures visent à limiter l'artificialisation des sols et préserver au maximum les surfaces agricoles.

LES PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET

Suite au dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le projet est actuellement en cours d'instruction par les services de l'État. En 2027, cette phase sera marquée par **l'organisation d'une enquête publique**, qui permettra à chacun de consulter le dossier et de formuler ses observations.

Juin 2026

Demande d'autorisation environnementale déposée en préfecture

Juillet-Août 2026

Analyse du dossier par les services de l'État

Sept. 2026-Janv. 2027

Instruction du dossier et **enquête publique**

1^{er} semestre 2027

Décision du Préfet, assortie d'éventuelles prescriptions, ou refus motivé

Calendrier prévisionnel susceptible d'évoluer selon l'instruction du dossier.

Qu'est-ce qu'une Enquête Publique ?

Organisée par la préfecture, l'enquête publique dure au moins 3 mois. Les habitants des communes situées dans un rayon de 6 km autour du projet sont invités à consulter le dossier, formuler des questions/observations et donner leur avis.

Un commissaire enquêteur recueille ces éléments puis rédige un rapport et un avis transmis à l'État.

LETTRE D'INFORMATION N°5

Projet éolien de la commune de Mazinghien (59)



Septembre 2026

Lancé en 2022, le développement du projet éolien progresse grâce aux études menées sur le territoire ainsi qu'aux échanges avec les élus, les habitants et les agriculteurs. Cette nouvelle lettre vous en présente les avancées, les principales caractéristiques ainsi que les mesures prévues pour favoriser son intégration au territoire.

LES ÉTAPES FRANCHIES AU PRINTEMPS 2026

Mai 2026 : création d'une société dédiée au projet

La société Mazinghien Énergies a été créée en mai 2026 pour **porter le projet, de son développement jusqu'à sa construction et son exploitation**. Son capital est détenu à 90 % par VALOREM et 10 % par la commune de Mazinghien.



**MAZINGHIEN
ÉNERGIES**

Cette participation permet à la commune d'être **associée à la gouvernance et au suivi des grandes étapes du projet**. Elle traduit la volonté de VALOREM de construire un **partenariat durable avec le territoire**.

10 avril 2026 : poursuite de la concertation locale

Un comité de pilotage réunit **12 représentants du territoire** : élus municipaux, riveraine, agriculteurs, Parc naturel régional de l'Avesnois, Chambre d'agriculture et Pays du Cambrésis. Avec VALOREM, ils échangent sur l'avancement du projet, partagent leurs questions et remarques. Cette **4^e réunion** a présenté :

- la gestion des eaux de ruissellement,
- les effets potentiels sur la biodiversité et le paysage,
- les mesures de réduction et de compensation envisagées,
- les actions d'accompagnement du territoire,
- le calendrier des prochaines étapes.

3 juin 2026 : le projet présenté aux communes voisines, avant le dépôt de la demande d'autorisation

Conformément à la loi, VALOREM a organisé un comité de projet, invitant les élus de Mazinghien, ceux des **24 communes situées dans un rayon de 6 km autour du projet**, les intercommunalités, les services de l'État ainsi que les membres du comité de pilotage. VALOREM a présenté les caractéristiques du projet, les études réalisées, les différentes implantations envisagées et les mesures environnementales. Un **temps de questions/réponses** a ensuite abordé les mesures d'intégration du parc dans le territoire.

11 juin 2026 : dépôt de la demande d'autorisation du projet

VALOREM a déposé la demande d'autorisation environnementale du projet auprès des services de l'État le 11 juin 2026. Cette procédure rassemble les **autorisations nécessaires à la construction et à l'exploitation d'un parc éolien**. Le dossier comprend notamment une **étude d'impact** consacrée à la biodiversité, au paysage, au milieu physique, à l'acoustique et au cadre de vie.

Vous souhaitez en savoir plus ? Un **Résumé non technique** présente de manière accessible les principales conclusions de l'étude d'impact. Il est disponible sur le site du projet :



parc-eolien-mazinghien.fr

Votre contact VALOREM

Audrey GOMES, cheffe de projets
25 Rue Vanmarcke 80000 Amiens
06 21 61 64 66
audrey.gomes@valorem-energie.com
www.valorem-energie.com



VALOREM

Lettre d'information / Septembre 2026
Commune de Mazinghien
Directeur de la publication et impressions :
VALOREM

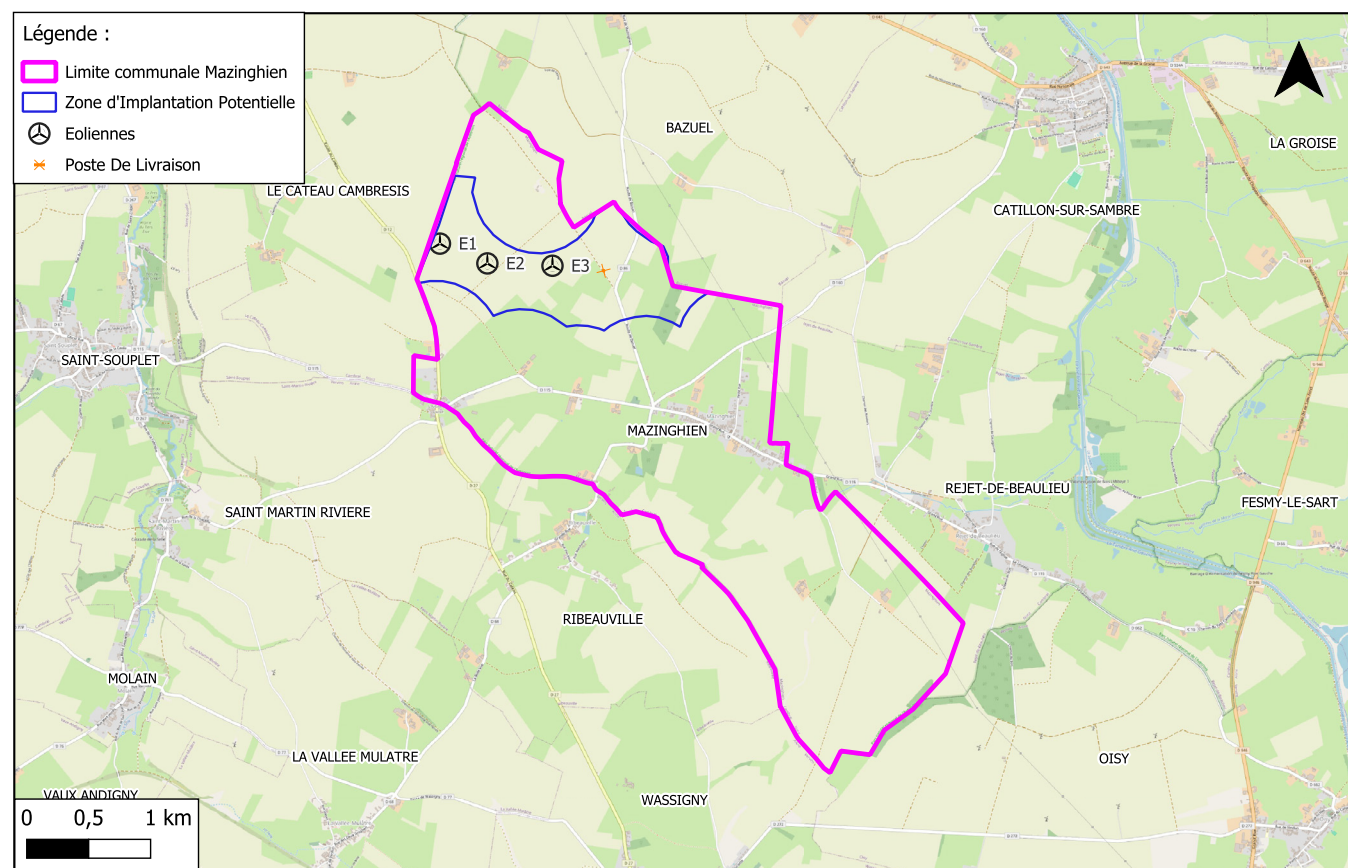


UN PROJET DE 3 ÉOLIENNES

A l'issue des études de faisabilité, 3 variantes d'implantation ont été étudiées (de 3, 4 et 6 éoliennes). La variante à 3 éoliennes a été retenue, présentant le **meilleur compromis** entre production d'énergie, biodiversité, paysage, acoustique et contraintes techniques. Elle permet notamment de :

- éviter la peupleraie et les principales haies à forts enjeux écologiques ;
- réduire la présence visuelle du projet depuis les villages voisins ;
- proposer un parc compact, en une ligne simple ;
- limiter l'occupation de l'horizon dans un secteur où plusieurs parcs éoliens sont déjà présents ;
- éloigner les éoliennes de plus de 2 km du centre de Mazinghien.

Le raccordement des éoliennes au réseau national est envisagé au niveau du poste source de Bévillers.



Implantation des 3 éoliennes du projet de Mazinghien

CHIFFRES CLÉS



3 éoliennes
DE 6,2 MW MAXIMUM



200 mètres
MAX. EN BOUT DE PALE



18,6 MW
PUISSANCE INSTALLÉE



38,4 GWh/an
PRODUCTION ESTIMÉE
D'ÉLECTRICITÉ



8400 foyers
ALIMENTÉS EN
ÉLECTRICITÉ*



23000 €/an
FISCALITÉ ESTIMÉE
POUR LA COMMUNE

*tous usages confondus,
sources ENEDIS et INSEE 2019

L'ENVIRONNEMENT AU COEUR DE LA CONCEPTION DU PROJET

Le projet a été conçu pour **éviter les secteurs les plus sensibles** et **réduire au maximum ses effets sur le milieu naturel**. Biodiversité, paysage, sols et ressources en eau ont été pris en compte afin de proposer une **implantation des éoliennes adaptée aux caractéristiques du territoire**.

Préserver la biodiversité

Les secteurs présentant les enjeux écologiques les plus importants ont été évités, notamment **la peupleraie, les principales haies bocagères et la zone de nidification observée du Busard cendré**.

Plusieurs mesures sont prévues :

- Implantation principalement dans des parcelles agricoles présentant des enjeux plus faibles,
- Arrêt programmé de 2 éoliennes pour ne pas gêner les l'activité nocturne des chauves-souris, selon la saison et certaines conditions météorologiques,
- Adaptation du calendrier des travaux à la période de reproduction des oiseaux,
- Suivi du chantier par un écologue,
- Avec les agriculteurs, recherche de parcelles favorables au Busard cendré, éloignées des éoliennes,

Environ **1 100 mètres de haies** seront également plantées afin de compenser les haies susceptibles d'être retirées pendant les travaux, de renforcer le bocage et de recréer des habitats favorables à la Pie-grièche écorcheur.



Nid de busard cendré

Favoriser l'intégration paysagère

Le projet forme une **ligne simple et compacte de 3 éoliennes**, pensée en cohérence avec le parc voisin des Vents du Catésis. Les secteurs est et sud-ouest de la zone d'étude ont été écartés afin de préserver la ceinture arborée de Mazinghien et d'éviter l'implantation d'éoliennes dans l'axe des rues principales de Mazinghien et de Rejet-de-Beaulieu.

À plus grande distance, les boisements, les haies et les ondulations du relief atténuent régulièrement les vues. Les interactions visuelles avec les monuments historiques sont qualifiées de faibles à très faibles.

La plantation de haies et la mise en place d'une **bourse aux arbres fruitiers** contribueront également à renforcer la trame végétale autour du village.



Bourse aux fruitiers - projet éolien de Criel Énergies (76)